



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 100800

Texte de la question

La propagation des révoltes arabes - de la Tunisie à l'Égypte, sans oublier les contestations larvées ou naissantes en Algérie, au Yémen, en Syrie... - a des causes multiples qui ont été largement analysées. Mais la vraie question porte, pour demain, sur le contenu de cette aspiration à la « démocratie ». La démocratie de référence sera-t-elle celle de l'Occident qui reconnaît explicitement la liberté religieuse ? Ces pays passeront-ils d'une dictature politique à une dictature théocratique où l'islamisme imposera sa loi au détriment des religions minoritaires et notamment des chrétiens qui ont déjà eu à subir, dans certains pays, une disparition programmée. Aussi, M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, de lui indiquer si elle envisage, le moment venu, de rappeler aux nouveaux dirigeants de ces pays, que la démocratie va de pair avec la liberté religieuse.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a exprimé sa préoccupation face aux intimidations, crimes et actes de terrorisme visant spécifiquement des chrétiens dans de nombreux pays. Il rappelle notamment l'attentat ignoble commis le 31 octobre dans la cathédrale syriaque Notre-Dame du Perpétuel Secours de Bagdad et demande ce qui peut être fait au niveau international contre de tels agissements. La France considère la défense de la liberté de religion ou de conviction, liberté fondamentale liée à la liberté d'opinion et d'expression, comme une dimension essentielle de sa politique étrangère. Elle a aussi une longue tradition de protection de toutes les victimes de persécutions. La France est en outre convaincue que les minorités chrétiennes apportent partout dans le monde une contribution précieuse à la diversité culturelle de leurs pays et incarnent la nécessité de la tolérance entre les peuples. Les chrétiens d'Orient qui pratiquent une religion bien antérieure à l'islam constituent une composante historique majeure de leurs pays et sont un lien essentiel entre l'Occident et l'Orient. D'une manière générale, la France encourage dans toute la mesure du possible les gouvernements concernés à éviter toute discrimination fondée sur la religion, à respecter la liberté de religion et à veiller à la bonne protection des communautés, en assurant notamment la sécurité de leurs lieux de culte et de leurs quartiers d'implantation et en réprimant sévèrement les actes de violence et de terrorisme. La France reste très vigilante face aux événements affectant la situation de l'ensemble des minorités chrétiennes dans le monde, et notamment celle des chrétiens d'Irak, communauté chrétienne d'Orient (dont les effectifs ont été divisés par deux depuis 2003) confrontée aux plus graves menaces, et celle des coptes d'Égypte. Elle a très fermement dénoncé les ignobles attentats commis contre une cathédrale syriaque à Bagdad le 31 octobre et contre une église copte d'Alexandrie dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Elle suit de très près les bouleversements en cours dans le monde arabe et forme le vœu que la tendance vers une certaine laïcisation de ces sociétés se confirme et entraîne une marginalisation de la mouvance intégriste et terroriste au bénéfice des différentes minorités religieuses. La France plaide bien sûr en faveur de la liberté de religion au sein des différentes instances internationales compétentes. Elle estime essentiel que l'Union européenne renforce son rôle en ce domaine. Elle s'est donc félicitée que le Conseil affaires étrangères du 21 février exprime un message ferme et clair en matière de liberté de religion et de conviction en mentionnant explicitement le sort des chrétiens, conformément à ses

recommandations. Elle a aussi relevé très positivement que ce Conseil demande à la communauté internationale de se montrer « plus ferme... face à ceux qui voulaient utiliser la religion comme instrument de division, alimentant ainsi l'extrémisme et la violence » et prévoit le renforcement de ses efforts visant à promouvoir au sein des enceintes multilatérales, et notamment de l'ONU, un soutien plus large et plus fort à la lutte contre l'intolérance religieuse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100800

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1618

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3616